ARCELORMITTAL ANNABA

La situation s'envenime davantage

Avec la détermination exprimée par les syndicalistes de la société ArcelorMittal Annaba jeudi en fin d'après-midi, la situation s'est davantage envenimée.

Il fallait s'y attendre, au regard des graves accusations formulées par le syndicat le 24 mai courant quant à l'implication de la direction générale dans des actes, prémédités, selon Smaïl Kouadria, SG du syndicat, de freiner le niveau de production. Tout aussi grave est l'accusation d'abus dans le versement de salaires mirobolants (supérieurs de dix fois à ceux des nationaux d'égale qualification) aux cadres expatriés. Selon les termes du document accusateur, ces derniers bénéficieraient également d'autres avantages comme un repos dans leur pays d'origine tous les 15 jours et 3 mois de congé payé par an. Ce que récuse Vincent Le Gouic, directeur général de la société ArcelorMittal Annaba, qui a indiqué que «les chiffres avancés par le syndicat évaluant à 2 millions de dinars la prise en charge mensuelle de chacun de ces expatriés sont de la désinformation. Ces chiffres sont très loin de la réalité».

Ce jeudi donc, était une autre possibilité pour les deux parties en conflit de trouver un compromis pour éviter la mesure extrême d'une grève générale illimitée dès aujourd'hui samedi. Ça n'a pas été le cas. Après avoir écouté les nouvelles propositions de l'employeur sur des augmentations de 30% étalées sur trois ans et qui accordent aux salariés 5% à partir du 1er juin 2001, avec effet rétroactif allant du 1er janvier 2011, et 3% à partir du 1er septembre 2011 et 5% repartis en deux tranches aux mois d'avril (2%) et de septembre (3%) 2012 et 2013 toujours sans conditions auxquelles viendront s'ajouter trois fois 4% au 1er décembre 2011, 2012 et 2013, le syndicat les a refusées. «Cette proposition a été refusée par le syndicat car elle est loin de répondre aux attentes des travailleurs», indique un communiqué du conseil syndical, tout en précisant que celui-ci se réunira le samedi 28 mai 2011 à 10h. «Le mot d'ordre de grève pour le 28 mai comme convenu et arrêté dans la résolution N° 02 de la conférence syndicale du 25 mai est maintenu», rappelle-t-on dans le même document. Cette autre radicalisation de la position des représentants des travailleurs est significative de leur ferme volonté de ne plus vouloir négocier. L'affaire prend ainsi une autre tournure d'autant que le secrétaire général du syndicat et le président du comité de participation ont lancé un appel commun à la direction générale du groupe ArcelorMittal au Luxembourg. «Pour confirmer tous nos dires, vous pourrez à tout moment faire venir de véritables experts s'entretenir avec nos expatriés pour découvrir leur véritable niveau de compétence», ont-ils souligné dans leur écrit. Ils sont approuvés par les 200 représentants des 32 sections syndicales de l'entreprise. Le communiqué rendu public à cet effet cite les unités concernées et précise l'heure du début du débrayage dans chacune d'entre elles. La menace des syndicalistes va plus loin. Il est en effet décidé d'arrêter toutes les expéditions, et dès le 31 mai, procéder à la mise à l'arrêt de toutes les installations stratégiques de production dont les laminoirs, le haut fourneau, la PMA, ACO1, ACO2, ACE. Comme seront suspendues les ventes dans l'ensemble des dépôts relevant de la société à travers le pays. Toutefois, il est question de maintenir un service minimum conventionnel. Que reste-t-il donc aux syndicalistes qui leur permette d'affirmer «nous restons ouverts au dialogue et répondrons à toute sollicitation de l'employeur». C'est justement la question que s'est posée Vincent Le Gouïc lorsque nous l'avons interrogé sur les accusations dont son staff et lui font l'objet. Il a exprimé sa perplexité et son étonnement tout en précisant : «Nous relevons une réelle cohérence dans la démarche appliquée par notre partenaire social.

Nous avons déjà entendu parler depuis des mois de ce qui se dessine derrière.» Et pour mieux se faire comprendre, il a estimé que «le complot auquel les syndicalistes font allusion est hallucinant. Comment peut-on penser que notre groupe irait jusqu'à se tirer une balle au pied en dévalorisant sa filiale de Annaba .» La thèse du complot à laquelle fait référence le directeur général est bien soulignée par le secrétaire général du syndicat : «…si l'on doit comparer la situation actuelle avec les engagements initiaux (du groupe ArcelorMittal ndlr), nous constatons que sur le papier, la production devait atteindre les 4-5 millions de tonnes au bout des cinq premières années avec le maintien de tous les ateliers de production.

Or, aujourd'hui, la production est pratiquement de moitié de celle d'avant le partenariat du fait de la fermeture de quelques ateliers». En clair, Smaïl Kouadria affirme que les associés franco-indiens ArcelorMittal n'ont pas investi pour respecter leurs engagements de production formulés à leur arrivée en 2001.

A. Bouacha

VINCENT LE GOUIC :

«Je suis étonné et perplexe quant à la démarche syndicale»

Sollicité par le Soir d'Algérie afin de donner son point de vue sur les graves accusations portées par le syndicat, Vincent Le Gouic, directeur général de cette société, a bien voulu nous recevoir dans son bureau en présence de son directeur de la communication, Mohamed Guedha.

Entretien réalisé par A. Bouacha

Le Soir d'Algérie : De graves accusations sont portées par le syndicat à l'encontre du staff dirigeant de l'entreprise ArcelorMittal Annaba. Elles remettent en cause le principe même de «gagnant-gagnant» sur lequel a été bâti le partenariat à sa naissance.

Vincent Le Gouic : Nous réfutons catégoriquement ces accusations tout autant que les termes utilisés dans le rapport par le SG du syndicat. Elles ne reflètent pas la réalité vécue au sein de cette importante unité du fer et de l'acier. D'où mon étonnement et ma perplexité quant à la démarche syndicale qui parle implicitement de complot. Il n'en est rien et c'est véritablement hallucinant que de le penser.

Oui, mais il y a cette détermination des syndicalistes à aller vers la grève au titre de réaction à votre proposition d'augmentation des salaires planifiée sur 3 ans.

Tout en affirmant que la porte du dialogue reste ouverte, nous estimons qu'au cas où le partenaire social mettrait à exécution son mot d'ordre de débrayage, nous serons amenés à nous adresser à la justice pour trancher. Nous ne contestons pas une certaine reprise de la production courant ce mois, mais nous devons lier les augmentations salariales à la production. Les propositions de 24% que nous avons avancées et étalées sur 3 ans sont honnêtes. Nous sommes toujours disposés à négocier avec le syndicat.

Peut-on connaître jusqu'où votre direction est en mesure d'augmenter les salaires ?

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes ouverts à la négociation. C'est d'ailleurs le même souhait de notre partenaire social. Nous verrons au fil des discussions jusqu'où chaque partie peut aller pour trouver un compromis et sortir de la crise qui ne profitera à personne.

La détermination des travailleurs d'aller à la grève ne semble pas vous inquiéter outre mesure.

Au contraire, au cas où il y aurait débrayage, ça sera des pertes financières sèches quotidiennes. J'avoue que cela ne m'intéresserai pas de perdre 2 millions de dollars /jour entre production d'acier liquide et expéditions de produits.

La compétence des expatriés composant votre staff a été mise en cause par le syndicat comme du reste les avantages dont ils bénéficieraient contrairement à leurs homologues algériens...

A mon avis, il s'agit tout simplement de jalousie, à la limite, je dirai de xénophobie, terme que je déteste même employer. Il est aberrant de parler de 2 millions de dinars de salaires et indemnités versés mensuellement aux expatriés. C'est totalement faux. Ce chiffre est très loin de la réalité.

Quelle est la part de vérité dans les avantages accordés par les pouvoirs publics pour vous permettre d'augmenter la production à moindre coût ?

A ma connaissance, nous avons bénéficié de certaines réductions sur les redevances sur l'énergie, eau, durant les quatre premières années depuis notre arrivée au complexe. Puis, plus rien, en ce sens que, par la suite, les prix de nos redevances ont été alignés sur ceux du marché. La même démarche a été adoptée en ce qui concerne l'utilisation du rail pour la satisfaction de nos besoins en matière de transport que ce soit pour le minerai ou pour les produits. Je rappelle qu'il y a eu un projet de création d'une filiale rail nous impliquant financièrement dans la constitution du capital social aux côtés de la SNTF et Ferphos. En tout état de cause, je dois préciser que cela ne figure pas sur le contrat de partenariat de 2001.

Il y a également le problème de la ferraille, des effectifs et de la baisse de la production que pose le syndicat dans son document accusateur. Eclairez, si vous le voulez-bien, notre lanterne sur ces questions.

Il est faux de prétendre que nous avons acquis de la ferraille à moindre coût et nous n'avons jamais été conventionnés pour ce type d'acquisition. Ce dossier nous a valu des problèmes avec des fournisseurs. Pour ce qui est des effectifs, il est vrai qu'à notre arrivée, il y avait 10 600 salariés et que ce nombre a baissé à 6 600, toutes les unités confondues. Cette réduction est due aux départs volontaires et à la retraite. Il ne faut surtout pas oublier que depuis 2001 à ce jour nous avons procédé au recrutement de 3 000 agents. Maintenant pour la question de la production, je m'étonne que les syndicalistes puissent parler de 4 à 5 millions tonnes/an à l'issue des cinq premières années de notre présence à Annaba. Pas un seul document en ma possession ne fait référence à ce niveau de production.

A. B.

CONSEIL DE LA CONCURRENCE, QUOTAS DE BLÉ ET CONTREBANDE AUX FRONTIÈRES EST

Benbada dit ses vérités

Lorsqu'un membre du gouvernement se plaint d'«écueils administratifs», c'est que l'autorité de l'Etat n'à plus droit de cité, si ce n'est la cohésion de l'Exécutif qui est en cause. Et Benbada, ministre du Commerce, ne mâche pas ses mots : l'installation du Conseil de la concurrence peine, à cause justement d'«écueils administratifs». C'était, hier, à l'APN (Assemblée populaire nationale), en marge d'une plénière où il a eu à répondre aux questions orales des députés.

Lyas Hallas – Alger (Le Soir) – Une plénière qui a vu se succéder au pupitre, Abdelmalek Sellal, Mohamed Chérif Abbès, Amar Ghoul, Noureddine Moussa, Hachemi Djiar, respectivement ministres des Ressources en eau, des Moudjahidine, des Travaux publics, de l'Habitat, et de la Jeunesse et des Sports, et, bien sûr, Mustapha Benbada, ministre du Commerce. Ce dernier, qui ne s'est pas étalé sur ces «écueils administratifs», a néanmoins promis d'«œuvrer pour que le Conseil de la concurrence soit opérationnel d'ici la fin de l'année en cours», pourvu, avance-t-il, que «les textes le régissant soient adoptés par le gouvernement au mois de juin prochain». La mission du Conseil de la concurrence étant, souligne le ministre, de réguler les activités commerciales sur le marché national et combattre l'«arbitraire du monopole». M. Benbada a précisé que «la formule à adopter pour la gestion du Conseil est à l'étude, il s'agit aussi de définir son organigramme et le régime indemnitaire de ses membres». Sur un autre plan, le ministre a évoqué la hausse du prix de la semoule et a expliqué cette tension par, entre autres, «la forte demande à l'est du pays, où des quantités importantes traversent les frontières avec la Tunisie, et aussi l'orientation de certains minotiers d'une partie de leurs quotas pour la fabrication de pâtes alimentaires, dont la marge de bénéfices est plus importante». Chose plutôt contraire à la loi puisque les minotiers privés bénéficient d'un quota de blé subventionné -60% des capacités de trituration de chacun que leur fournit l'OAIC- dans le cadre du dispositif de plafonnement des prix de la semoule et du pain. Or, ce quota est censé servir à fabriquer de la semoule et de la farine panifiable uniquement. Le ministre du Commerce qui a justifié le laisser-faire au niveau des frontières par le «devoir de solidarité avec le peuple tunisien», a promis d'autres concessions aux minotiers : «L'Algérie n'a jamais manqué à son devoir de solidarité avec ses voisins mais nous veillerons à ce qu'il soit dans un cadre légal. Les services de sécurité ont pris les mesures nécessaires au niveau des frontières. Maintenant, pour faire baisser la tension, perceptible à l'est et au centre du pays notamment, nous augmenterons éventuellement les quotas des minotiers pour injecter des quantités suffisantes de blé dans le marché.» Et d'ajouter : «Nos contrôleurs travaillent d'arrache-pied au niveau des minoteries pour s'assurer justement de l'usage du blé fourni.» Dans le même contexte, il convient de noter que le ministre du Commerce a annoncé que des mesures ont été prises de concert avec les opérateurs en vue d'assurer la disponibilité des produits alimentaires afin d'éviter la hausse des prix pendant le mois de Ramadan, une période où la spéculation bat son plein. «Pour les produits frais (légumes, fruits et viande), un vaste programme a été élaboré en coordination avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Un programme doté notamment d'un système de stockage de viande. Notre pays dispose d'une richesse animale appréciable, et il suffit de réguler la distribution dont l'Etat a favorisé l'investissement dans les abattoirs». Rappelons enfin que Mustapha Benbada est le troisième ministre à avoir évoqué publiquement des problèmes administratifs freinant son action, après Boubekeur Benbouzid, qui a accablé la DG de la Fonction publique et Abdelmalek Sellal en novembre dernier (lire le *Soir d'Algérie* du 13 novembre 2010).

L. H.

Nedjma organise une soirée en l'honneur des entreprises partenaires

Watania Telecom Algérie-Nedjma a organisé le mercredi 25 mai 2011, à l'hôtel Sheraton-Club des Pins à Alger, une soirée conviviale en l'honneur des entreprises partenaires issues des différents secteurs d'activités. Des chefs d'entreprises, des représentants du corps diplomatique accrédité et plusieurs invités de marque ont assisté à cette soirée lors de laquelle les huits meilleurs partenaires en termes de fidélité, de nombre d'abonnés et d'utilisation des solutions entreprises Nedjma ont été récompensés. A cette occasion, et s'adressant aux entreprises partenaires, le directeur général, M. Joseph Ged, a notamment déclaré : «Grâce à vous, Nedjma s'adjuge aujourd'hui la place de leader sur le marché algérien des télécommunications dans le segment des solutions entreprises.

Le succès de nos produits est tel que le nombre d'abonnés utilisant nos offres pour entreprises a enregistré une progression de 400% entre 2007 et 2010. Nedjma restera à votre écoute pour vous soutenir, vous accompagner et mettre à votre disposition les meilleures offres Voix et Data en termes de flexibilité, de performance et de coût. Nous espérons, à l'avenir, renforcer notre partenariat pour l'essor de l'entreprise algérienne.» Lors de cette cérémonie, qui constitue un espace d'échanges entre Nedjma et ses partenaires, les invités ont été gratifiés d'un dîner-spectacle haut en couleur dans une ambiance chaleureuse et détendue. Le volet artistique a été assuré par le groupe El Bahdja, Mohamed Redha et la troupe folklorique Choghli de Djanet. Aussi, cette rencontre constitue une excellente opportunité pour Nedjma de rappeler les relations privilégiées qui la lient à ces entreprises partenaires et sa volonté d'offrir des services répondant à leurs attentes.

Une volonté qui se traduit par un large choix de solutions aux entreprises lancées par Nedjma et qui sont à la fois les plus innovantes et avantageuses pour le segment des entreprises.